

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 18 mars 2016 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N, CHAPUY B.

Secrétaire de séance : Mr JOLY Alain

Date de convocation : vendredi 11 mars 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 18 mars 2016 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 février 2016 adopté à la majorité (1 abstention).

Suite aux observations de Mr CHAPUY :

- le prix de la convention de mission d'accompagnement du CAUE pour l'aménagement des terrains jouxtant le cimetière côté Nord de l'église n'apparaît pas sur le compte-rendu ni aucun prix de devis en règle générale sur les compte-rendus.

Après concertation, le conseil municipal décide, que pour des raisons déontologiques, aucun prix de devis n'apparaîtra sur les compte-rendus de conseil municipal. Néanmoins, le Maire précise que ces informations sont publiques et consultables en mairie.

- projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Ain : aucune mention n'a été portée expliquant le vote du Conseil Municipal lors de leur réunion du 27 novembre 2015, à savoir : « par vote à main levée, s'est exprimé par 3 voix « pour » l'adoption du SDCI, 3 voix « contre », 3 abstentions ».

➤ En vertu de l'article L2121-20 du CGCT la voix du maire étant prépondérante, et celui-ci ayant voté « pour », le conseil municipal émet un avis favorable au projet.

Le Conseil Municipal délibère sur les points suivants :

Approbation du compte de gestion CCAS 2015

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion CCAS 2015 du Receveur, approuvé à l'unanimité, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : + 2190.37 €

Vote du compte administratif CCAS 2015

Après présentation par monsieur le maire, le conseil vote à la majorité (1 abstention), sous la présidence de Philippe DOSNE, élu à l'unanimité par le conseil, et hors présence du Maire, le compte administratif CCAS 2015 dont les résultats de clôture présentent un excédent de fonctionnement d'un montant de 2190.37 €.

Compte-tenu de la décision du conseil municipal en date du 27 novembre 2015 de dissoudre le CCAS de Ramasse et d'en exercer la compétence, cet excédent de fonctionnement sera intégré dans le budget de la commune.

Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion 2015 du Receveur, approuvé à l'unanimité, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : + 80 821.79 €

Investissement : excédent : + 2931.20 €

Vote du compte administratif 2015

Après présentation par monsieur le maire, le conseil vote à l'unanimité, sous la présidence de Philippe DOSNE et hors présence du Maire, le compte administratif 2015 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : + 80 821.79 €

Investissement : excédent : + 2931.20 €

Reste à Réaliser 2015 dépenses : 40825.26 €

Reste à Réaliser 2015 recettes : 8414.00 €

Affectation des résultats de l'année 2015

Après reprise de la Présidence du Conseil Municipal, par monsieur le maire, le Conseil décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 comme suit :

A la section Investissement Recettes 2016 : 29 480.06 €

A la section Fonctionnement Recettes 2016 : 51 341.73 €

d'affecter l'excédent d'investissement 2015 comme suit :

A la section Investissement Recettes 2016 : 2931.20 €

Vote du budget 2016

Après présentation par le Maire et Mr DOSNE, du budget préparé par la commission finances, le Conseil vote à l'unanimité le budget 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 181 502.10 €

Investissement : 149 619.66 €

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place du village du Haut, une demande de subvention sera faite auprès de la Région. D'autre part, une possibilité de souscrire un emprunt de 60 000 € est budgété.

Vote des taux d'imposition 2016

En matière de fiscalité locale, le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2015, les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti ont été augmentés. Il ajoute que la situation financière de la commune ne nécessite pas d'augmentation des taux cette année. Il propose donc au Conseil de reconduire à l'identique les taux pratiqués l'année dernière mais indique qu'en 2017, une révision de ceux-ci serait à prévoir afin de conserver une capacité d'autofinancement correcte compte-tenu de la baisse des dotations de l'état et du projet d'aménagement de la place du village d'en Haut.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (8 pour, 1 contre) de reconduire à l'identique les taux pratiqués l'an dernier.

Distribution des bacs de collecte sélective

La collecte sélective des emballages et papiers en porte à porte, actuellement faite dans des sacs jaunes est remplacée par des bacs roulants à couvercle jaune. 2 permanences sont organisées pour les récupérer au local CPI route du Plan de la Croix les samedis 19 et 26 mars matin.

Choix d'un logo pour la commune, approbation de la convention d'utilisation et gratification des réalisatrices

Monsieur le maire remémore au conseil le projet de logo proposé pour la commune par 2 étudiantes de Ramasse. Madame LE SANT fait ensuite part au conseil de la suggestion de convention de cession de droits liant la commune aux 2 étudiantes. Une gratification de ces dernières est également proposée sous forme de bon d'achat dans une enseigne de sport et ou culturelle.

Le conseil accepte, à l'unanimité, l'ensemble de ces propositions.

Véhicule communal : flocage et flash de signalisation

Monsieur le maire fait part au conseil de la nécessité sécuritaire d'équiper le véhicule communal d'un flocage et d'un flash de signalisation. Il soumet au conseil 3 devis.

Le conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 344.22 €.

Acquisition de panneaux de signalisation

Monsieur le maire fait part au conseil du besoin de réapprovisionner le service technique de la commune en panneaux de signalisation à savoir 2 panneaux « route barrée ».

Suite à la demande d'un riverain pour interdire au plus de 3.5 tonnes la voirie communale dite « Les RYONS », le conseil décide, après en avoir délibéré, de l'interdire au plus de 19 tonnes afin de ne pas perturber la tournée de ramassage des ordures ménagères. Deux panneaux seront achetés et installés en ce sens.

Participation aux sorties scolaires de l'école primaire en 2016

Une demande de participation de 192.50 € pour « classe découverte » a été reçue de l'école primaire de Villereversure, concernant 7 enfants de Ramasse. Le conseil accepte à l'unanimité d'accorder la somme demandée.

Les élèves participeront également cette année à une étude du Suran pour laquelle la commune est sollicitée en vue d'aider au financement de ce projet. Le conseil accepte à l'unanimité de participer financièrement à ce projet dont le coût global estimé à 2800 € est majoritairement subventionné par le département et le SMISA.

Repas de fin d'année et colis des Aînés

Le repas, offert aux habitants de Ramasse âgés de 65 ans et plus, se déroulera le samedi 3 décembre 2016 à 12h00 à la salle polyvalente. Les membres du conseil municipal, la commission CCAS et les employés communaux sont également invités.

Des colis de fin d'année seront remis aux personnes de la commune âgées de 75 ans et plus.

Une commission CCAS sera créée lors du prochain conseil municipal.

Rénovation du four : demande de subvention à la communauté de communes de la Vallière

Dans le cadre des travaux de rénovation du four communal, Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une subvention représentant jusqu'à 10% du coût des travaux peut être demandée à la communauté de communes de la Vallière. Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter la communauté de communes de la Vallière.

Classement dans la voirie communale et dénomination du chemin « du petit Charreton »

Monsieur le maire reprend la proposition faite par Monsieur CHAPUY, lors de la précédente réunion du conseil, de classer dans la voirie communale les chemins dit « des Perrières », « Derrière les Granges » et « du petit Charreton ». Il informe le conseil que les chemins dit « des Perrières » et « Derrière les Granges » sont déjà classés dans la voirie communale. Le conseil décide, à l'unanimité, de classer le chemin « du petit Charreton » dans la voirie communale représentant une longueur de voirie de 30 mètres et de prévoir l'entretien du chemin « Derrière les Granges ».

Délégations du Maire

Pour l'aménagement des terrains acquis dernièrement, jouxtant le cimetière côté Nord de l'église, le Maire présente au conseil, un schéma de pilotage de ce projet, précisant qu'une commission sera prochainement créée en vue de choisir un maître d'œuvre.

Le SCOT souhaite organiser une réunion de restitution de l'étude des Zones Agricoles Protégées. Le conseil propose la date du 2 mai 2016 à 18h.

Cérémonie du 8 mai et cérémonie de Citoyenneté

La Cérémonie du 8 mai se déroulera comme habituellement devant le monument aux Morts. Cette année, Monsieur le maire souhaite y adjoindre en amont, une Cérémonie de Citoyenneté destinée aux jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale en les sensibilisant aux droits et devoirs de tout citoyen et leur rappeler les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique.

Compte-rendus des commissions

- Syndicat des eaux ASR : En vue d'abaisser la pression d'utilisation de l'eau sur le village du bas une étude est en cours. Si nécessaire, une extension du réseau eaux sera faite Chemin de chez Gagnon.
- CCLV- commission Environnement : la taxe sur les ordures ménagères augmente de 0.10%. Renouvellement de 40 colonnes de point d'apport volontaires de verre.
- CCLV- commission Assainissement : les travaux de la station d'épuration de Ramasse se déroulent comme prévu.
- Commission Scolaire : interrogation sur le maintien des Temps d'Activités Périscolaires à l'école de Villereversure. Une enquête de satisfaction sera adressée aux parents et élèves à ce sujet.

Questions diverses

- Suite à plusieurs plaintes de bruit lors des locations de la salle polyvalente, Monsieur GUILLEMOT s'interroge quant à l'installation d'un limiteur de son.
- Monsieur GUILLEMOT proposera prochainement une modification des modalités du contrat de location de la salle polyvalente.
- Accotement endommagé Route du Carron : la commune donnera suite.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 20 mai 2016 à 19h30